

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, et le 31 Janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 23/01/2018

Secrétaire: BERTHET Jean-Louis

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGGHI Martine, LOVET Céline, MOLLARD André.

Absents excusés : LANDO Thierry, MOCELLIN Yves, MUGERIN Alice.

## OUVERTURE DE SÉANCE

### 1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire rappelle le projet de convention à intervenir entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie et la commune concernant l'assainissement collectif. Afin d'assurer une continuité de service au 01/01/2018, la gestion provisoire est confiée à la commune. Les prestations effectuées seront prises en charge par la Communauté de communes.

Cette convention suscite plusieurs interrogations qui ont été posées à la Communauté de Communes et qui sont dans l'attente d'une réponse.

- La Communauté de Communes Cœur de Savoie a pris la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) depuis le 01/01/2018. Des travaux d'entretien sur les cours d'eau et les milieux humides ont été évalués sur 3 ans. Une taxe GEMAPI est instaurée et sera payée par les contribuables.

- Le prochain comité des maires aura lieu le 19/02/2018. Un point sera fait sur l'élaboration du contrat vert et bleu et sur le plan numérique départemental.

- Mme Le Maire informe les élus qu'une réunion a eu lieu ce jour avec le directeur du service numérique du Conseil Départemental au sujet des problèmes internet rencontrés sur la commune. Les travaux pour amener la fibre optique prévus en janvier 2018 n'ont pas été réalisés en raison de l'annulation du marché par le Département. D'autres pistes sont envisagées pour reprendre ces travaux.

Une réunion est prévue avec orange prochainement afin d'avancer le plus rapidement possible sur ce dossier.

#### COMMISSION DES TRAVAUX

M. MOLLARD André fait le point sur les divers travaux et acquisition de matériel à prévoir au budget 2018.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

La matinée éco-citoyenne se déroulera le 07/04/2018. La commune souhaite accueillir un « Apéro poétique » en amont duquel la brigade d'interventions poétiques (compagnie DEBLOK MANIVELLE) s'immiscera au cours du nettoyage du village. Les habitants et les enfants seront sollicités pour déposer leur poème dans 2 boîtes aux lettres avant la manifestation. Une animation sera prévue en fin de matinée.

## **COMMISSION URBANISME**

### **Autorisations d'urbanisme**

- 1 déclaration de travaux pour la rénovation de la toiture, au nom de Mme SCHOERLIN, Chef-Lieu, accordée le 12/01/2018.
- 1 déclaration de travaux pour la transformation d'un garage en habitation, au nom de M. FETTAH Djelloul, La Petite Ile, accordée le 12/01/2018.
- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain, au nom de M. CHABORD Philippe, au Pognient, accordée le 18/01/2018.
- 1 certificat d'urbanisme pour un accès sur le chemin des Chaudannes, au nom de M FESCHET Jacky, refusé le 26/01/2018.

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

- Le repas offert par la commune aux personnes de plus de 62 ans s'est déroulé le 20/01/2018 dans une très bonne ambiance. Le groupe folklorique « Arts et traditions populaires de la Savoie » a été très apprécié par les participants.

**POINT À RAJOUTER À L'ORDRE DU JOUR :** Choix de l'architecte pour l'étude de faisabilité technique et architecturale pour l'ancienne ferme située au cœur du Chef-Lieu.

## **2- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 08/04/2014 et du 08/11/2017.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de ces délégations.

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision n° 12 du 19/01/2018 : Signature du marché de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du giratoire sur la RD 923/RD 20A/VC 204 avec le bureau d'études EMOAA, situé à La Chapelle Blanche, pour un montant de 11 790 € TTC (levé topographique compris).

### **3- CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET ARCHITECTURALE DE L'ANCIENNE FERME AU CŒUR DU CHEF-LIEU**

Mme Le Maire rappelle la délibération du 20/12/2017 l'autorisant à consulter des architectes pour l'étude de faisabilité technique et architecturale pour l'ancienne ferme située au cœur du Chef-Lieu et la réalisation du chemin piétonnier.

Elle présente les 3 offres relatives à cette consultation. Suite à l'analyse des prix pour cette étude et avec l'option la plus crédible, c'est-à-dire la démolition et la reconstruction, elle propose de retenir le cabinet d'architectes LOUIS ET PERINO, situé à Chambéry, pour un montant de 3 630 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché pour l'étude de faisabilité technique et architecturale pour l'ancienne ferme située au cœur du Chef-Lieu, au cabinet d'architectes LOUIS ET PERINO, situé à Chambéry, pour un montant de 3 630 € HT.
- d'autoriser le Maire à signer les différentes pièces du marché s'y référant.

### **4- CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE INTERIM-REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION**

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la convention d'adhésion au service intérim-remplacement et autorise Mme Le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

### **5- CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE**

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée.
- autorise Mme Le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1er janvier 2018.

### **6- CHOIX DU NOM DES NOUVELLES VOIES D'ALPESPACE**

Mme Le Maire précise que deux nouveaux segments de voies doivent être nommés à Alpespace suite aux travaux de voirie sur la ZAC 2.

Elle propose les 2 noms de voies suivants :

- « Voie Alessandro VOLTA » pour le segment de voie située entre la voie Nicolas Copernic et la voie Charles Darwin.
- « Voie Archimède » pour le segment de voie située au-dessus de la voie Thomas Edison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions de Mme Le Maire citées ci-dessus.

## Divers :

- La directrice de l'école de Laissaud propose aux élus une visite de sa classe de CM2.
- Compte-rendu de la réunion d'information du 22/01/2018 sur le site de NATURA 2000.

### **- Incendie du 20/10/2017 sur la plateforme AXIA POUGET à Francin :**

Mme Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée en préfecture à ce sujet le 18/12/2017. Elle n'a pas été invitée à cette réunion et le regrette fortement.

La commune a été très impactée par les fumées dégagées par cet incendie. La municipalité a organisé une réunion publique le 30/10/2017 en présence des pompiers, du directeur de la société AXIA POUGET. Les stocks de bois qui ont brûlé contenaient des produits toxiques (bois vernis, peint et collé), ainsi les nombreux participants (habitants, entreprises, communes voisines) ont manifesté leur inquiétude au sujet de la nocivité de ces fumées inhalées. Ils ont demandé les résultats et analyses du contrôle de la qualité de l'air. La commune de Ste-Hélène, ainsi que la partie ouest de la Chavanne, situées sous les vents dominants, sont très souvent exposées aux fumées.

Ces analyses ont été réalisées pendant et après l'incendie par ATMO Auvergne Rhône-Alpes, association régionale de contrôle de la qualité de l'air. Le Préfet a décidé de saisir l'agence de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour interpréter ces analyses et évaluer les retombées sur l'homme et l'environnement.

Cette étude permettra d'établir une communication claire et fiable des résultats. La commune est donc toujours dans l'attente du rapport de l'ARS.

Le collectif d'habitants de Combe de Savoie CECOM'Sa, présent à la réunion du 30/10/2017 a porté plainte auprès du Tribunal de Grande Instance de Chambéry pour pollution et mise en danger de la santé d'autrui. Dans le cadre de l'enquête diligentée par la gendarmerie, Mme Le Maire a été entendue et a réitéré l'impact important des fumées sur les habitants et entreprises. La hauteur de stockage du bois lui avait déjà paru très élevée à plusieurs reprises. En 2016, elle avait alerté M. Le Préfet par courrier sur la hauteur non autorisée des tas de bois.

Suite à l'incendie, un arrêté préfectoral en date du 25/10/2017 a ordonné l'arrêt de l'activité de broyage tant que la quantité stockée n'était pas descendue en dessous de 3000 m<sup>3</sup>.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Mme Le Maire.